



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédocus 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr – Tél. : 01.53.18.83.03 – www.sprim-fo.org

Revue de presse du 6 janvier2025

Presse – Actualités

- [Pourquoi la faible croissance va encore davantage compliquer la réduction du déficit – Le Figaro](#)
- [Retraites : quelques mois pour s'entendre sur les retraites, le casse-tête du gouvernement Bayrou – Les Echos](#)
- [Budget, impôts : les premières pistes de Bercy pour ramener le déficit à 5,4 % en 2025 – Les Echos](#)
- [Les ministères peinent à faire figurer des femmes dans leurs dix plus hautes rémunérations – Acteurs Publics](#)
- [Taille des cabinets ministériels : François Bayrou revoit déjà sa copie et lâche du lest – Acteurs Publics](#)
- [Fonction publique : le nouveau ministre, Laurent Marcangeli, renoue le dialogue avec les syndicats – Les Echos](#)

ARTICLES DE PRESSE

Pourquoi la faible croissance va encore davantage compliquer la réduction du déficit – Le Figaro

ANALYSE - L'exécutif souhaiterait désormais ramener le déficit à 5,4 % du PIB en 2025. Un objectif moins ambitieux que celui du précédent gouvernement, mais qui est la conséquence de marges de manœuvre particulièrement réduites.

L'équation budgétaire ne cesse de se complexifier. Alors que le gouvernement de Michel Barnier souhaitait ramener le déficit public à 5 % du PIB dans son projet de loi de finances (PLF) 2025, soit entre 140 milliards et 150 milliards d'euros, la nouvelle équipe emmenée par [François Bayrou](#) n'est plus en mesure d'afficher un tel objectif. D'abord parce que les renoncements consentis par le précédent premier ministre conduisent à réévaluer le déficit prévisible à 5,3 %, selon une note de l'OFCE.

Ensuite parce que l'impôt exceptionnel sur les hauts revenus qui devait rapporter 2 milliards d'euros à l'État en 2025 doit être abandonné, ne pouvant s'appliquer aux revenus 2024. En raison du même principe de non-rétroactivité en matière fiscale, la surtaxe sur les bénéfices des très grandes entreprises, qui devait générer 8 milliards d'euros de recettes cette année, doit être abandonnée. Elle pourrait être compensée par un système d'acomptes, mais ne rapportera pas autant qu'escompté.

Matignon ayant choisi de travailler sur la base du PLF laissé en jachère par la censure, les marges de manœuvre sont limitées. Dans un contexte politique quadrillé de « *lignes rouges* », il sera particulièrement difficile pour le gouvernement Bayrou de compenser ces pertes de recettes par des coupes dans les dépenses. Sa seule véritable respiration provient des économies générées par la loi de finances spéciale adoptée fin 2024, qui reconduit les dépenses votées l'année précédente en ne tenant pas compte de l'inflation. Les ministères sont également tenus par une circulaire prise sous le précédent gouvernement de ne lancer « *aucune dépense nouvelle* », sauf urgence absolue. Un pis-aller qui ne tiendra que jusqu'à l'adoption du PLF.

Si tous les partis s'accordent sur la nécessité de réduire les déficits, les boucliers se lèvent dès que des économies concrètes sont mises sur la table. [Michel Barnier](#) ne le sait que trop bien, lui qui, pensant avoir acheté sa survie auprès du RN en renonçant à l'abaissement du remboursement des médicaments, est tombé pour la non-indexation temporaire des retraites sur l'inflation. Pour échapper à ce sort, François Bayrou sait qu'il devra manier le rabot avec la plus grande prudence. C'est donc mécaniquement que le déficit devrait excéder 5,3 % du PIB en 2025.

En outre, la France se trouvant sous le coup d'une procédure européenne [pour déficit excessif](#), l'État est tenu de réduire ce dernier de 0,5 point. Étant a priori à 6,1 % en 2024, il faut le ramener au moins à 5,6 % en 2025. François Bayrou, qui avait esquissé un objectif « *autour des 5 %, un peu plus de 5 %* » le 23 décembre, viserait un solde de 5,4 % selon *Le Monde*. Soit un écart de 12 milliards d'euros avec l'objectif initial de

Michel Barnier. « *La seule chose qui est sûre, c'est qu'il faudra réduire le déficit. Mais la cible précise de déficit, et donc la cible d'économies à faire dans le budget, fait partie des discussions avec les groupes parlementaires* », confie une source gouvernementale au *Figaro*.

Ces consultations visant à dégager un consensus ne débutant que lundi, l'exécutif ne confirme pas officiellement d'objectif chiffré. Ce « *sera le fruit des discussions* » avec les forces politiques, a balayé la porte-parole du gouvernement, [Sophie Primas](#), vendredi à l'issue du tout premier Conseil des ministres, sans donner de calendrier pour l'adoption du budget.

Ne pas «tuer la croissance»

Officiellement, Bercy mène un combat pour « *réduire le déficit sans tuer la croissance* », a affirmé le nouveau ministre de l'Économie, [Éric Lombard](#). Mais cette orientation est davantage dictée par les contraintes liées au PLF actuel que par une véritable différence de philosophie. Et pour ne rien arranger, l'exécutif va être contraint de revoir à la baisse sa prévision de croissance. Pour l'heure, celle-ci est toujours de 1,1 %. « *La présentation du budget 2025 permettra d'actualiser (ou non) cette prévision* », élude-t-on dans l'entourage du premier ministre.

*Et alors que les spéculations vont bon train sur une possible révision autour de 0,8 %, Bercy renvoie également à la présentation du PLF. « *Baisse des taux de la BCE, baisse de l'inflation... Il y a beaucoup de paramètres qui invitent à être prudent ; pour l'instant ce n'est pas calé* », assure-t-on.

Cependant, la Banque de France dit s'attendre, dans ses prévisions de décembre, à une croissance de 0,9 % en 2025, contre 1,2 % anticipé en septembre dernier. L'Insee anticipe 0,5 % au premier semestre, ce qui constitue une base faible pour l'année. L'OFCE table sur une progression de l'activité économique de 0,8 % du PIB cette année, quand l'institut Rexecode envisage un piteux 0,5 %.

Une croissance prévue de 0,8 % du PIB

En moyenne, les prévisionnistes anticipent une croissance de 0,8 % du PIB, selon la publication mensuelle Consensus Economics. « *Les investissements des entreprises seront dégradés, la baisse du taux d'épargne n'intervient toujours pas, et l'épargne de précaution va se renforcer face au risque de remontée du chômage* », brosse Denis Ferrand, directeur général de Rexecode. « *Beaucoup de facteurs risquent de tirer la croissance en dessous de 0,7 %* », abonde François Ecalte, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes et créateur du site Fipeco.

Avec une hypothèse de croissance autour de 0,8 % et quelques nouvelles mesures fiscales, on peut espérer passer d'un déficit de 6,1 % en 2024 à un déficit de 5,4 % ou de 5,5 % en 2025

François Ecalte, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes

Cette croissance plus faible que prévu réduira de facto les recettes fiscales de l'État et creusera a priori encore plus le solde des comptes publics. « *En décembre 2023, une prévision de déficit à 4,4 % pour 2024 a été votée, et on a fini à 6,1 %*, rappelle

Denis Ferrand. *Et on ne connaît pas encore le coût total des JO. Entre ce qui est annoncé et ce qui se passe réellement, il y a toujours un grand écart.* » Pour François Ecalte, l'objectif du gouvernement est tenable « *sur le papier* » : « *Avec une hypothèse de croissance autour de 0,8 % et quelques nouvelles mesures fiscales, on peut espérer passer d'un déficit de 6,1 % en 2024 à un déficit de 5,4 % ou de 5,5 % en 2025.* » Mais à condition, précise-t-il, que des dépenses nouvelles à foison ne soient pas votées dans la loi de finances et que la croissance se maintienne entre 0,7 % et 1 %. Autrement, « *il y a un risque* ».

Si, comme en 2023 et 2024, les prévisions de recettes venaient à déraiser, le gouvernement serait contraint, après une adoption encore hypothétique de la loi de finances initiale, d'en passer par un projet de loi de finances rectificative en cours d'année pour tenir sa cible de déficit... Toujours avec le couperet de la censure au-dessus de la tête...

Retraites : quelques mois pour s'entendre sur les retraites, le casse-tête du gouvernement Bayrou – Les Echos

Le gouvernement a proposé aux partis politiques et aux partenaires sociaux de se pencher à nouveau sur la question de la réforme des retraites, à défaut de la suspendre. Le calendrier imparti pour s'entendre et les marges de manoeuvre financières disponibles pour modifier le système sont toutefois limités.

La discussion se veut très ouverte, mais le temps imparti est serré et les marges de manoeuvre apparaissent étroites. Le nouveau gouvernement se montre prêt à [rediscuter de la réforme des retraites de 2023](#), mais il donne quelques mois aux forces politiques, syndicats et au patronat pour s'entendre sur un sujet hautement technique et sensible, tout en prévenant que le déficit de l'assurance-vieillesse ne devrait pas être aggravé. Un casse-tête.

« Si on trouve des compromis, alors ces compromis remplaceront l'actuelle réforme des retraites », a assuré François Bayrou sur BFMTV fin décembre. Quelques jours auparavant, Matignon avait indiqué être prêt à « reprendre sans suspendre » la réforme reportant l'âge légal de 62 à 64 ans, mais l'exécutif renvoyait la balle aux partis politiques ainsi qu'aux syndicats et au patronat pour s'entendre.

Une façon pour ce gouvernement sans majorité de tenter de faire baisser la tension politique alors que la gauche, emmenée par La France insoumise, ainsi que le

Rassemblement national ont défendu - en vain - des propositions d'abrogation de la réforme au Parlement ces derniers mois.

« Tous les compromis possibles »

A ce stade, cependant, il n'a pas détaillé sa méthode, sur fond de trêve de fin d'année. Dans un premier temps, Matignon avait donné neuf mois aux partis et partenaires sociaux pour mettre sur la table des propositions, mais François Bayrou a ensuite indiqué qu'il donnait « jusqu'à l'été » aux intéressés pour formuler des propositions consensuelles. « Il faut aller vite », a de son côté estimé dimanche la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, sur France Inter, plaidant pour « trois, quatre mois » d'échanges.

Sur le fond, le gouvernement se veut très ouvert à la discussion. Interrogé sur France 2, peu de temps après sa nomination en décembre, François Bayrou avait même suggéré qu'il existait à ses yeux d'autres solutions qu'un âge légal fixé à 64 ans. [Une ouverture qui n'a pas échappé à la CFDT](#). « Il y a tous les compromis possibles s'ils existent », a redit quelques jours plus tard le Premier ministre.

Celui-ci ne manque pas une occasion de défendre les vertus de la « retraite à points ». « Cela peut-être, pourquoi pas, une perspective », a estimé la ministre du Travail dimanche, mais « une réforme à points, c'est entre dix et quinze ans de mise en oeuvre », tempore-t-elle.

A plus court terme, celle-ci, écartant l'idée d'un référendum sur les retraites, souhaité par certains à gauche, insiste pour dresser un « diagnostic partagé » et préconise de relancer le débat sur une meilleure prise en compte de la pénibilité de certains métiers, sur l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de retraites et sur le sort des personnes affiliées à plusieurs régimes.

Autant de sujets que le prédécesseur de François Bayrou, Michel Barnier, avait déjà proposé de remettre sur la table. « Je pense que le sujet, c'est autour des carrières pénibles », a insisté Astrid Panosyan-Bouvet, dimanche sur France Inter.

Lignes rouges

S'il insiste sur le fait que la discussion sera « sans tabou », le gouvernement a cependant déjà fixé des lignes rouges. Comme il l'a montré en refusant de suspendre le report de l'âge légal comme souhaité par la CFDT et les socialistes. Pour le Premier ministre, la France risquerait de payer cher une telle décision, en

devant payer plus pour s'endetter, alors que ses finances publiques sont déjà à la dérive.

Dans la même veine, le ministre de l'Economie et des Finances, Eric Lombard, a dit poser « une condition » aux discussions qui doivent s'ouvrir sur les retraites. Celles-ci « ne doivent pas alourdir le déficit de l'assurance-vieillesse », a-t-il expliqué dans « La Tribune Dimanche », il y a une semaine.

Autant dire que les marges de manoeuvre sont étroites. Car malgré la réforme de 2023, le système devait déjà rester déficitaire avant la chute de Michel Barnier. Or, celle-ci a fait échouer des mesures censées limiter le dérapage. Les pensions de base ont finalement été revalorisées de 2,2 % en début d'année, plutôt que d'être en partie « sous-indexées » et le niveau de cotisations retraites acquittées par les collectivités locales et les hôpitaux n'a pas été revu en hausse, comme prévu pour renflouer la caisse de retraite de leurs agents, dans le rouge.

Le déficit se creuse

Résultat et faute d'un nouveau budget voté rapidement, le déficit des régimes de retraite de base est parti pour dépasser les 10 milliards d'euros l'année prochaine. Qui plus est, la dégradation de la conjoncture économique risque d'aggraver encore plus le déficit du système global, sauf mesures nouvelles, prévient le président du Conseil d'orientation des retraites, Gilbert Cette, dans une interview aux « Echos » ce lundi.

Eric Lombard a toutefois assuré qu'il y a « du grain à moudre » et qu'on « peut travailler sur de nombreux paramètres ». Interrogée sur RTL vendredi dernier, la ministre du Travail, Catherine Vautrin, a suggéré de son côté qu'il pourrait être rendu plus facile à certains travailleurs comme les infirmières de bénéficier de « passerelles » pour faciliter leur fin de carrière.

Le gouvernement a encore fort à faire sinon pour convaincre les oppositions qui menacent de le faire tomber, du moins pour s'attirer la clémence du PS. Signe peut-être d'une ouverture de ce dernier, le poids lourd du parti, François Hollande, se contente de suggérer dans un entretien à « Ouest-France » dimanche de lancer une conférence sociale pour permettre aux partenaires sociaux de « corriger » la réforme des retraites, mais il ne parle pas de la suspendre.

Solenn Poullennec

Budget, impôts : les premières pistes de Bercy pour ramener le déficit à 5,4 % en 2025 – Les Echos

Le ministre de l'Economie, Eric Lombard, et la ministre chargée du Budget, Amélie de Montchalin, s'apprêtent à recevoir les représentants des forces politiques pour construire leur budget. Mais de premières pistes fiscales sont déjà sur la table. Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Bercy a fixé le résultat de l'équation budgétaire complexe qu'il s'agit désormais de résoudre. Selon nos informations, confirmant celles du « Monde », le nouveau ministre de l'Economie et des Finances, Eric Lombard, viserait à ce stade un déficit public de 5,4 % du PIB en 2025.

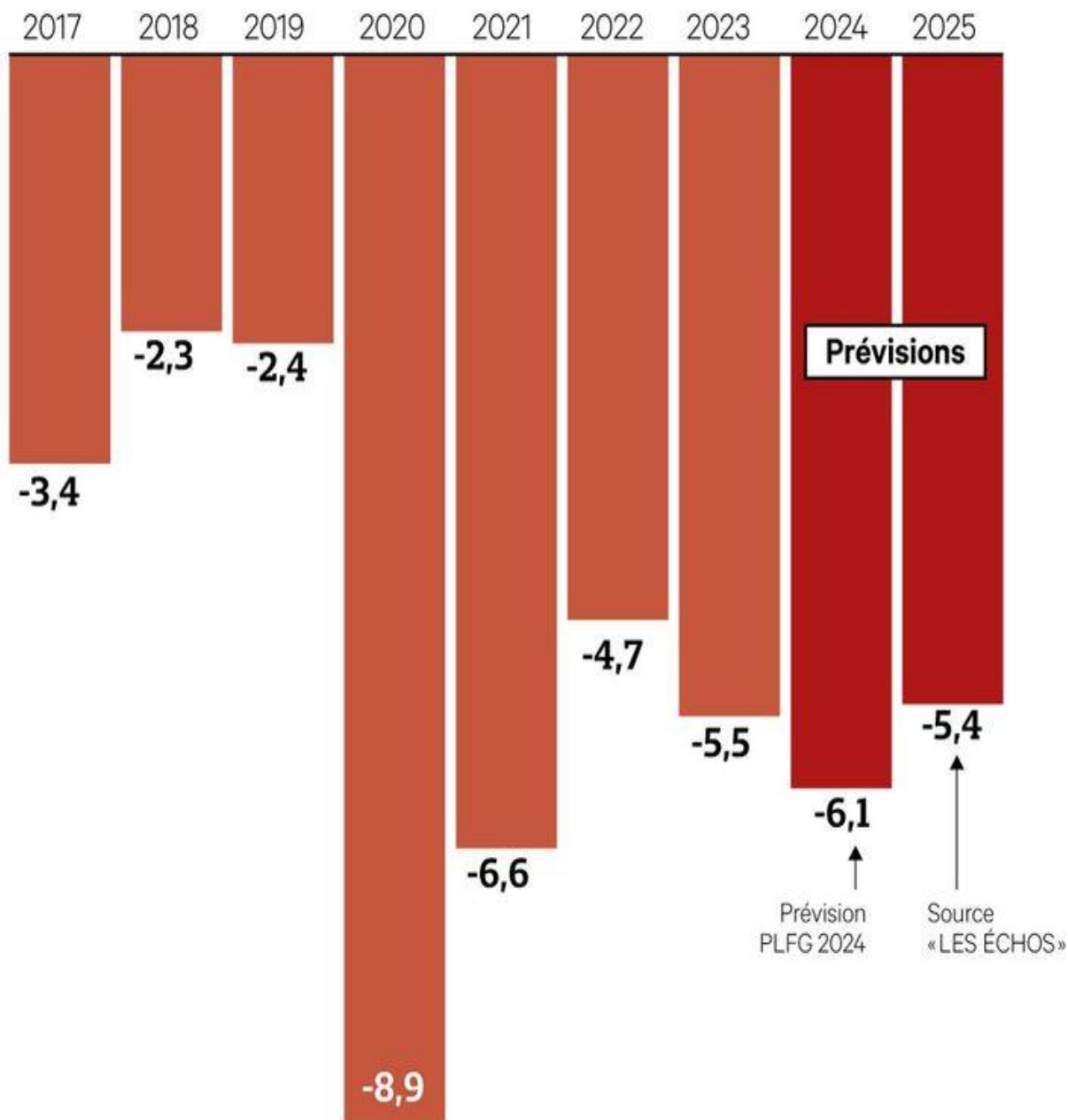
Le ministère ne confirme pas officiellement cet objectif, qui reste soumis à de nombreux aléas, et notamment aux compromis qui pourraient être trouvés lors des consultations qui seront menées dès lundi par [Eric Lombard](#) et la ministre chargée des Comptes publics, Amélie de Montchalin, avec l'ensemble des forces politiques. Cet objectif « sera le fruit des discussions » avec les groupes politiques du Parlement, a indiqué vendredi [la porte-parole du gouvernement, Sophie Primas](#), à l'issue du Conseil des ministres.

Une correction non négligeable

Selon nos informations, c'est bien cette ambition que se fixent néanmoins, à ce jour, les nouveaux locataires de Bercy. Dans une interview au « [Parisien](#) », Amélie de Montchalin a confirmé son souhait que « le déficit à la fin de l'année 2025 n'excède pas significativement les 5 % ». Ce redressement moins ambitieux que celui du gouvernement Barnier, qui tablait sur exactement 5 % de déficit en 2025, supposerait néanmoins une correction de 0,7 point de PIB par rapport au déficit public de 2024. Ce dernier était prévu à 6,1 % de PIB dans le [projet de loi de finances de fin de gestion 2024](#), un chiffre qui devrait rester stable, aucune mauvaise surprise sur les recettes ou les dépenses n'ayant été observée en fin d'année, selon Bercy.

La trajectoire du déficit public

En % du PIB



SOURCES : INSEE, PLFG 2024, « LES ÉCHOS »

Avec un tel effort, la France se conformerait aux règles de l'Union européenne, qui prévoient un ajustement minimal annuel de 0,5 % pour les pays comme la France sous procédure de déficit excessif, tout en se donnant un peu plus de marge budgétaire que sous le précédent gouvernement. Reste désormais à savoir comment le gouvernement Bayrou, réuni vendredi pour [son premier Conseil des ministres](#), va procéder pour redresser les comptes tout en évitant la censure.

Rien n'est encore arrêté, même si Amélie de Montchalin a donné de premières indications au « Parisien » : « », selon elle, et donc pas d'augmentation de la TVA, ni de l'impôt sur le revenu dont le barème sera réindexé. A ces souhaits s'ajoutent certaines contraintes. Le ministère de l'Economie doit ainsi composer avec les règles de [rétroactivité](#) fiscale. La perspective d'un budget 2025 adopté au mieux mi-février, comme l'espère François Bayrou, rend plus délicate l'adoption de certaines mesures phares du précédent projet de budget.

Surtaxe sur les bénéfiques

La contribution différentielle sur les hauts revenus (CHDR), qui devait rapporter 2 milliards d'euros cette année, ne pourra pas s'appliquer aux revenus 2024. Selon Matignon, il serait toutefois possible de la maintenir. Elle s'appliquerait alors aux revenus 2025. Un acompte pourrait être demandé dès cette année, sur la base d'une estimation des revenus 2025 calquée sur ceux de 2024, avant qu'une correction ne soit opérée l'année suivante sur la foi des revenus réels. Une manière de lutter contre la « suroptimisation fiscale », auquel Bercy veut s'attaquer selon les propos au « Parisien » d'Amélie de Montchalin.

La taxation sur les rachats d'action devrait, quant à elle, être maintenue, a-t-elle aussi indiqué, de même que la taxe sur les billets d'avions et la surtaxe exceptionnelle sur les bénéfiques des grandes entreprises. Celle-ci ne s'appliquerait, toujours pour des raisons de rétroactivité, qu'aux bénéfiques 2025. Pour que cette mesure remplisse dès cette année les caisses de l'Etat, des acomptes pourraient être demandés. Mais le total n'atteindrait pas les 8 milliards d'euros escomptés dans le budget Barnier. Amélie de Montchalin rappelle aussi au Parisien qu'une « forme de consensus a été trouvée sur un volume de diminution des allègements de charge » et indique avoir « besoin de savoir si c'est un point fixe ». Un changement n'est donc pas exclu.

Pour compléter, Bercy cherche d'autres leviers de solidarité fiscale. Eric Lombard pourrait par exemple être sensible à la demande du Modem d'augmenter le [prélèvement forfaitaire unique](#). Le Sénat avait d'ailleurs voté cet automne en faveur d'un amendement qui en relevait le taux à 33 %, contre 30 % actuellement (ce qui rapporterait environ 800 millions d'euros). Comme [la réouverture de](#)

[discussions sur les retraites](#) (aussi au menu des prochaines consultations de Bercy), ce type de mesure pourrait constituer un signal envoyé au PS, afin d'éviter que les socialistes ne votent la censure sur le prochain budget.

En matière fiscale, le champ des possibles sera aussi restreint par une autre règle : celle de l'entonnoir. Le nouveau gouvernement ayant fait le choix de repartir du projet de loi de finances (PLF) qui était en cours de discussion au Sénat et dont la première partie - sur les recettes - a été adoptée par les sénateurs, les amendements déposés devront être en relation directe avec les dispositions en discussion.

Avec ce choix, fait pour accélérer les discussions, « ils se mettent dans une situation où même s'ils le voulaient, ils ne pourraient pas bouger beaucoup de choses, à part opter pour plus de baisses de dépenses », commente le président de la commission des Finances à l'Assemblée, Eric Coquerel (LFI). Selon nos sources, Bercy pourrait viser plus de 10 milliards d'euros de coupes supplémentaires dans les dépenses, par rapport au budget Barnier retouché par le Sénat. Un ordre de grandeur confirmé par la ministre des Comptes publics dans son interview au « Parisien ». Celle-ci indique aussi que l'accord au Sénat qui avait abouti à environ deux milliards d'euros d'économie pour les collectivités était « courageux ».

Stéphane Loignon

* * *

Les ministères peinent à faire figurer des femmes dans leurs dix plus hautes rémunérations – Acteurs Publics

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a publié les résultats de l'ensemble des index égalité professionnelle des ministères. Si les notes globales restent encourageantes, du chemin reste tout de même à parcourir pour réduire les écarts de rémunération.

Les progrès sont notables. Selon les résultats des index égalité professionnelle rendus publics par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP),

tous les ministères et la majorité des établissements publics administratifs (EPA) ont obtenu une note supérieure à l'objectif fixé de 75 points sur un maximum de 100.

Pour rappel, l'index égalité professionnelle dans la fonction publique créé par l'article 9 de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique s'impose en 2024 aux employeurs des trois versants de la fonction publique. Ils doivent publier tous les ans leur niveau de résultat en termes d'égalité entre les femmes et les hommes et les actions mises en œuvre pour supprimer les écarts. Ce niveau de résultat est calculé à partir d'indicateurs de mesure des écarts portant sur les rémunérations des fonctionnaires et des contractuels, sur les promotions et sur l'accès aux postes les mieux rémunérés.

Parmi le haut du classement, on peut notamment trouver le ministère de la Culture (97), le ministère de la Santé (92), Bercy (91) ou encore le ministère de la Justice (88). Des chiffres globalement meilleurs que l'année dernière mais qui mettent en avant certains axes d'amélioration, notamment sur la place des femmes dans les dix plus hautes rémunérations au sein des départements ministériels.

Les réseaux féminins restent d'ailleurs nombreux à estimer qu'il n'est pas difficile d'obtenir une bonne note globale : ces résultats ne doivent pas cacher les disparités qui persistent sur le terrain. Les différents critères figurant dans la construction de l'index ont d'ailleurs été pensés pour pointer les endroits où les efforts restent à fournir et permettre aux structures de mieux orienter leur politique RH en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Des inégalités persistantes chez les contractuels

Ainsi, quand on y regarde de plus près, sur le critère correspondant au "*nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations*", les femmes se font visiblement de plus en plus rares.

À cet item, le ministère de la Justice obtient la note de 4 sur 10, tout comme les services du Premier ministre. La place Beauvau, l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la recherche et le ministère de l'Agriculture affichent tous un score de 2 sur 10. Tandis que le ministère de la Transition écologique atteint le score de 1 sur 10.

En la matière, trois bons élèves se démarquent néanmoins, le quai d'Orsay avec la note maximale de 10 tout comme le ministère de la Culture et le ministère de la Santé. Ce qui montre qu'il est tout à fait possible de favoriser l'accès des femmes aux postes de l'encadrement supérieur les mieux rémunérés. Autre point d'attention mis en lumière par ces chiffres, pour les agents contractuels, les rémunérations des femmes restent inférieures à celles des hommes.

PAR MARIE MALATERRE

* * *

Taille des cabinets ministériels : François Bayrou revoit déjà sa copie et lâche du lest – Acteurs Publics

Le nouveau Premier ministre vient déjà de modifier les règles qu'il avait fixées à son arrivée à Matignon sur le nombre maximum de collaborateurs au sein des cabinets des ministres. Il a notamment décidé de lâcher du lest pour les ministres "auprès" en prévoyant des dérogations pour l'ensemble d'entre eux alors qu'une exception était uniquement prévue initialement pour Amélie de Montchalin (Comptes publics) et Marc Ferracci (Industrie et Énergie).

À chaque gouvernement son changement des règles sur la taille des cabinets ministériels. Un décret de François Bayrou **publié** ce vendredi 3 janvier au Journal officiel modifie en effet de nouveau les règles relatives au nombre maximum de collaborateurs qu'un ministre peut compter au sein de son cabinet. Ou, plutôt,

remodifie les règles que le nouveau Premier ministre avait initialement fixées à son arrivée à Matignon début décembre.

Par un premier décret **publié** le 24 décembre, François Bayrou avait effectivement reconduit en partie les règles en vigueur sous le gouvernement Barnier s'agissant de la taille des cabinets ministériels. À savoir notamment 15 membres maximum pour les cabinets des ministres de plein exercice. Pour les cabinets des ministres "auprès d'un ministre de plein exercice" ainsi que pour ceux des ministres délégués, la limite avait été fixée à 10 membres.

Une exception était néanmoins prévue pour le cabinet de deux ministres "auprès", à savoir la ministre chargée des comptes publics Amélie de Montchalin et celui du ministre chargé de l'Industrie et de l'énergie Marc Ferraci en leur permettant de compter jusqu'à 15 membres au sein de leur cabinet.

Déroptions étendues

Mais d'autres ministres "*ont beaucoup râlé*", explique une source au fait du dossier. Résultat : François Bayrou a décidé d'étendre la dérogation initialement prévue uniquement pour les ministres Amélie de Montchalin et Marc Ferraci.

Le décret publié ce vendredi 3 janvier permet en effet désormais à tous les ministres "auprès d'un ministre de plein exercice" de compter jusqu'à 15 membres au sein de leur cabinet. Huit ministres sont concernés : Philippe Baptiste (Enseignement supérieur et Recherche), François-Nöel Buffet (ministre auprès du ministre de l'Intérieur), Astrid Panosyan-Bouvet (Travail et Emploi), Yannick Neuder (Santé et Accès aux soins), Valérie Létard (Logement), Philippe Tabarot (Transports) et donc Amélie de Montchalin et Marc Ferracci.

Pour les ministres délégués, la limite reste fixée à 10 membres de cabinet. Une règle qui s'applique au total 13 ministres délégués : Patrick Mignola (Relations avec le Parlement), Sophie Primas (porte-parolat), Aurore Bergé (Égalité et Lutte contre les discriminations), Charlotte Parmentier-Lecocq (Autonomie et Handicap), Véronique Louwagie (Commerce, Artisanat, PME et ESS), Clara Chappaz (Intelligence artificielle et

Numérique), Nathalie Delattre (Tourisme), Patricia Mirallès (Mémoire et Anciens combattants), Françoise Gatel (Ruralité, Juliette Méadel (Ville), Benjamin Haddad (Europe), Laurent Saint-Martin (Commerce extérieur et Français de l'étranger) et Thani Mohamed Soilihi (Francophonie et Partenariats internationaux).

PAR BASTIEN SCORDIA

* * *

Fonction publique : le nouveau ministre, Laurent Marcangeli, renoue le dialogue avec les syndicats – Les Echos

Laurent Marcangeli joue l'apaisement, se félicite les syndicats de la fonction publique qui vont être reçus en bilatérale à partir de lundi.

C'est fait. Le cabinet de Laurent Marcangeli a contacté les syndicats de fonctionnaires pour caler une première prise de contact. Les rendez-vous bilatéraux démarreront ce lundi. Ils tourneront définitivement la page de Guillaume Kasbarian qui a électrisé les relations sociales dans la fonction publique en trois mois à peine, aboutissant à [une grève](#) début décembre.

Un simple SMS peut parfois résumer un changement d'ambiance... Cela a été le cas de celui qu'ont reçu les dirigeants des fédérations dès la prise de fonction de l' élu corse au ministère, le 26 décembre. « Suite à la passation de pouvoir de ce matin, je tenais à ce que vous disposiez dès à présent de mes coordonnées téléphoniques », a textoté le nouveau ministre de la Fonction publique, renouant avec un usage que seul Guillaume Kasbarian n'avait pas respecté, de mémoire syndicale.

« Je vous aime »

Cette passation de pouvoirs que les syndicalistes ont suivi sur les chaînes d'information, n'ayant pas été invités par le ministre démissionnaire, a donné l'occasion à son successeur de marquer sa différence. Contrastant avec Guillaume Kasbarian qui venait d'expliquer que s'il s'était « engagé en politique, ce n'est pas [...] pour déléguer la gestion d'un ministère aux syndicats », Laurent Marcangeli est allé jusqu'à déclarer aux fonctionnaires : « Je crois en vous, je vous aime et je veux travailler avec vous. »

Les syndicats se sont félicités de sa volonté d'« apaisement ». Mais ils viendront demander à Laurent Marcangeli des gestes concrets quand celui-ci, dans une interview à « Corse matin », a confirmé que sa « première prise de contact » avec les représentants des agents évoquerait y compris « les sujets qui fâchent ». « Nous avons besoin de réformes, non pas pour le plaisir de les aligner sur une table mais parce qu'elles sont là, prêtes, parce qu'elles font l'objet d'un consensus politique et seront, selon moi, de nature améliorer les relations que nos concitoyens ont avec nos services publics », a insisté le nouveau ministre.

Syndicats et gauche vent debout

En haut de la pile figure le projet de durcissement des conditions d'indemnisation des arrêts maladie des agents contre lequel syndicats et gauche sont vent debout. Le précédent gouvernement voulait imposer le passage de 1 à 3 du nombre de jours de carence et la baisse de l'indemnisation les jours suivants à 90 % de la rémunération.

L'inscription de ce sujet très clivant dans les textes budgétaires par le précédent gouvernement a contribué sur le plan politique au [vote de la censure le 4 décembre](#) et sur le plan social au succès de la [mobilisation des fonctionnaires du 5 décembre](#).

La question ne sera pas seulement évoquée lors des rencontres de Laurent Marcangeli avec les syndicats mais aussi lors des consultations des partis qu'il va lancer dans la foulée. Sachant que la hausse de la durée de carence est la mesure la plus lourde de symbole sans engendrer l'essentiel des économies (300 millions d'euros en année pleine contre 900 millions d'euros pour la baisse de l'indemnisation).

Dans une interview à « La Tribune dimanche », tout en déclarant qu'il « se voit mal faire des annonces avant d'avoir parlé avec [les syndicats] », le nouveau ministre envoie des signaux d'ouverture. Interrogé sur le passage à trois jours, il souligne qu'il « y a un nouveau gouvernement donc toutes les options sont à remettre sur la table et à réexaminer ». Dans un contexte global où, pour remédier à l'absence de budget, il s'affirme « favorable aux compromis », affirmant « la recherche de nouveaux accords, avec des exigences très minimalistes ».

Pouvoir d'achat

Les fédérations de fonctionnaires comptent bien aussi inviter la question du pouvoir d'achat dans leurs discussions avec Laurent Marcangeli. Au-delà de la

revendication habituelle d'une augmentation générale ils évoqueront [l'avenir de la Gipa](#), cette garantie de pouvoir d'achat pour les agents non augmentés depuis plusieurs années qui a été neutralisée l'an dernier.

Ils comptent aussi rappeler au nouveau ministre [un double engagement](#) de Guillaume Kasbarian qu'ils ne veulent pas voir remis en cause : [l'abandon du projet de suppression des catégories](#) de fonctionnaires ainsi que l'ouverture du dossier du remodelage des grilles salariales, avec en toile de fond l'enjeu de l'attractivité de la fonction publique.

Leïla de Comarmond

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2024](#) accompagné du paiement correspondant.